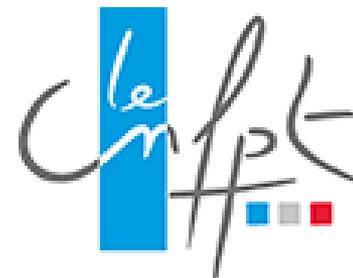


# L'apprentissage : mode d'emploi



8 février 2024



# Le programme

1

**Les avantages de ce dispositif**

2

**Comment recruter un apprenti ?**

3

**Les métiers et formations**

4

**Le financement de la formation**



# Les avantages de ce dispositif



# Contexte

L'alternance reste peu développée dans le secteur public par rapport au secteur privé

**25 518**  
APPRENTIS  
DANS LA  
FONCTION  
PUBLIQUE



SOIT UNE AUGMENTATION  
DE 15 % ENTRE 2021 ET 2022

Source DARES 2023

**837 000**

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE  
EN 2022 DANS LE PRIVE ET LE PUBLIC

Source Dares 2023

Depuis 2001, le nombre d'apprentis a été multiplié par 4 dans la FP

# Les « idées reçues »



La procédure est contraignante et chronophage dans le secteur public

Pas de tuteur qualifié pour encadrer l'apprenti

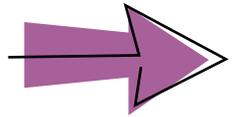


Les coûts de formation sont entièrement pris en charge par les collectivités

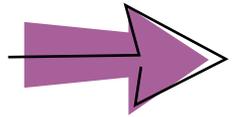
L'apprentissage ne permet pas au service public qui a formé un jeune de l'embaucher directement après l'obtention du diplôme



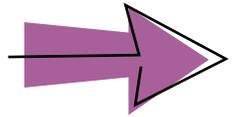
# Les freins réels de la FPT



Mode de recrutement peu utilisé ;



Peu de formation spécifique à la FPT ;



Les candidats apprentis ne connaissent pas ou très peu les métiers de la FPT ;

# Les avantages pour l'employeur

L'apprentissage permet :

- ➔ d'organiser en douceur le transfert de compétences en prévision des départs en retraite
- ➔ de diversifier, au bénéfice de tous, les modes de recrutement



*Le contrat d'apprentissage c'est*

- Former un candidat selon les besoins de la collectivité ;
- Répondre à un objectif de gestion dynamique des ressources humaines ;
- Répondre à des objectifs de transmission des savoir-faire nécessaires à l'activité ;
- Bénéficier d'aides financières , encore plus importante en cas d'accueil d'un apprenti en situation de handicap,
- Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- Répondre à un objectif politique et concourir aux objectifs éducatifs de la nation

# Les avantages pour l'employeur

L'apprentissage c'est l'occasion de faire connaître les nombreux métiers de la FPT et leur variété

- + Une formation adaptée aux besoins
  - + participer à l'insertion professionnelle des jeunes
- + recruter et anticiper sur les métiers en tension

*L'apprentissage ne se limite pas aux métiers manuels mais concerne l'ensemble des secteurs professionnels : administration, animation, bâtiments et travaux publics, informatique, espaces verts...*

# Les avantages pour l'apprenti

- Poursuivre ses études ;
- Obtenir un diplôme ;
- Débuter sa vie active, première expérience professionnelle ;
- Avoir une salaire ;



- La meilleure façon d'apprendre un métier et de vérifier sa vocation, c'est de le découvrir aux côtés d'un tuteur ;
- De multiples centres d'apprentissages préparent aux emplois du secteur public ;

L'apprentissage et l'alternance facilitent l'entrée dans le service public, en combinant théorie et pratique, par des parcours encadrés débouchant sur des postes passionnants

# Quels débouchés ?

« L'intérêt, c'est d'intégrer la fonction publique territoriale »

- Pour les métiers de catégorie C, accessibles sans concours : stagiairisation puis titularisation (exemples : apprentis en espaces verts, accompagnement de l'enfant (*filère animation uniquement*), restauration collective.
- Pour les métiers des catégories A, B et certaines C (ATSEM) nécessiter de passer les concours.
- 2 dispositifs dérogatoires de titularisation pour les apprentis RQTH :
  - [Article 352-4 du code général de la Fonction Publique](#) : condition du concours externe ;
  - Expérimentation : titularisation directe des apprentis reconnus TH ([art 91 loi n° 2019-82 du 6 aout 2019](#) de transformation de la FP,

*Aucune obligation pour l'employeur de pérenniser le poste sur un emploi permanent.*



**Vos questions**

**Nos réponses**



2

Comment recruter un  
apprenti



# Le contrat

*L'apprentissage est une voie de formation qui permet d'obtenir un diplôme professionnel*

Apprenti âgé de 16 ans jusqu'à 29 ans (au-delà si RQTH)

Durée de 6 mois à 3 ans

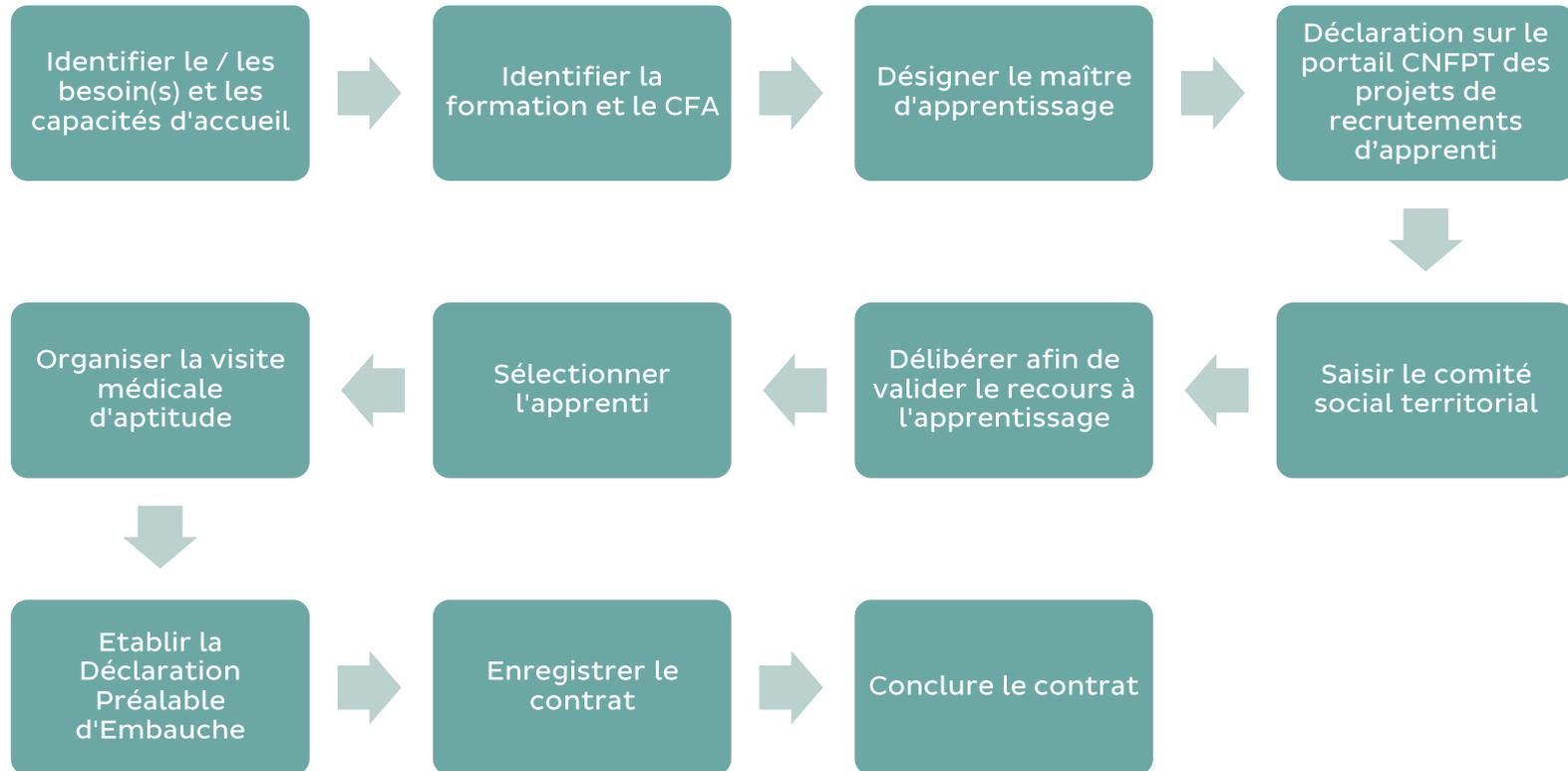
Contrat de droit privé

Un maître d'apprentissage encadre l'apprenti

Alternance formation/emploi

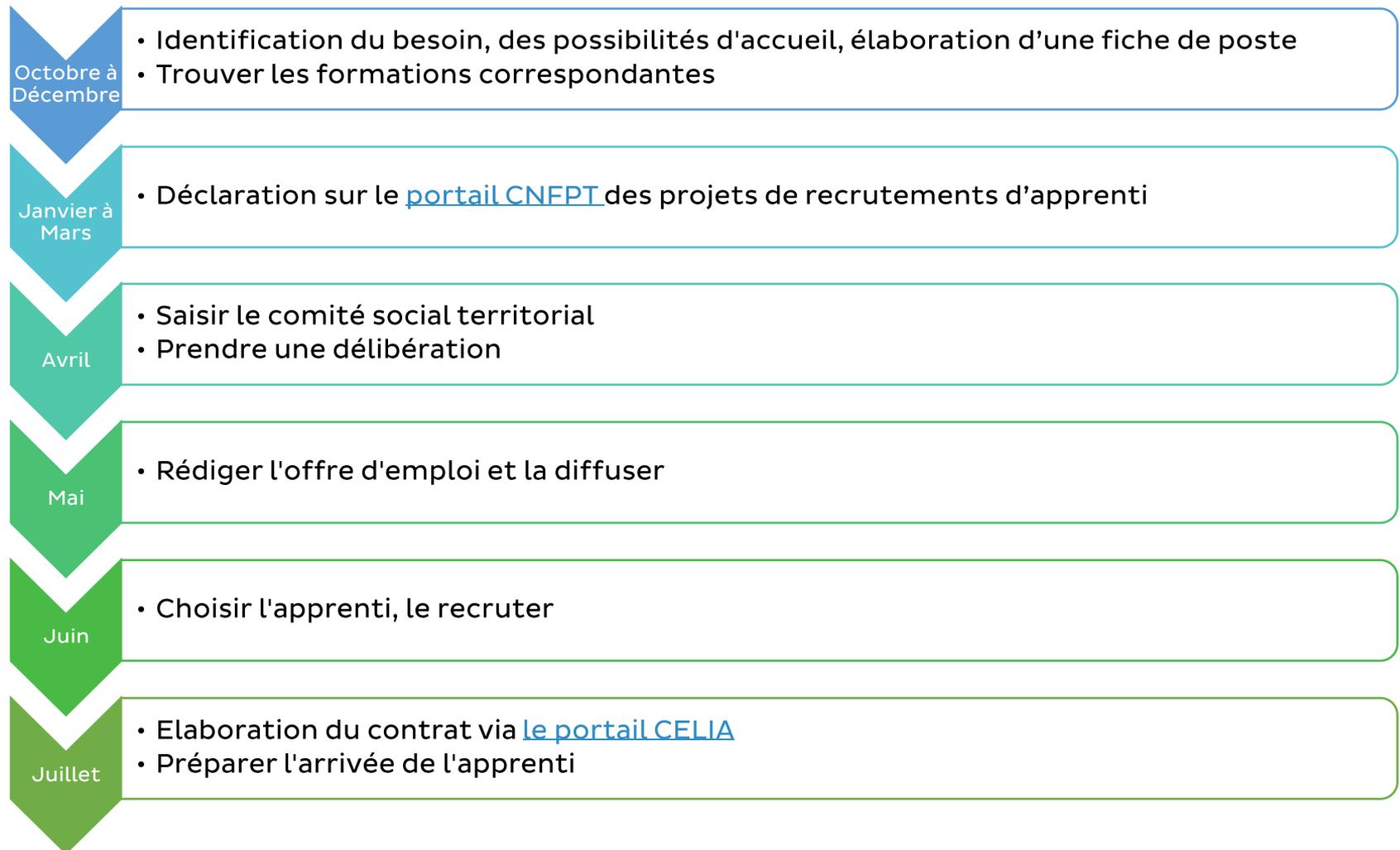
Rémunération basée sur un % du SMIC (selon l'âge, le niveau du diplôme)

# La procédure de recrutement



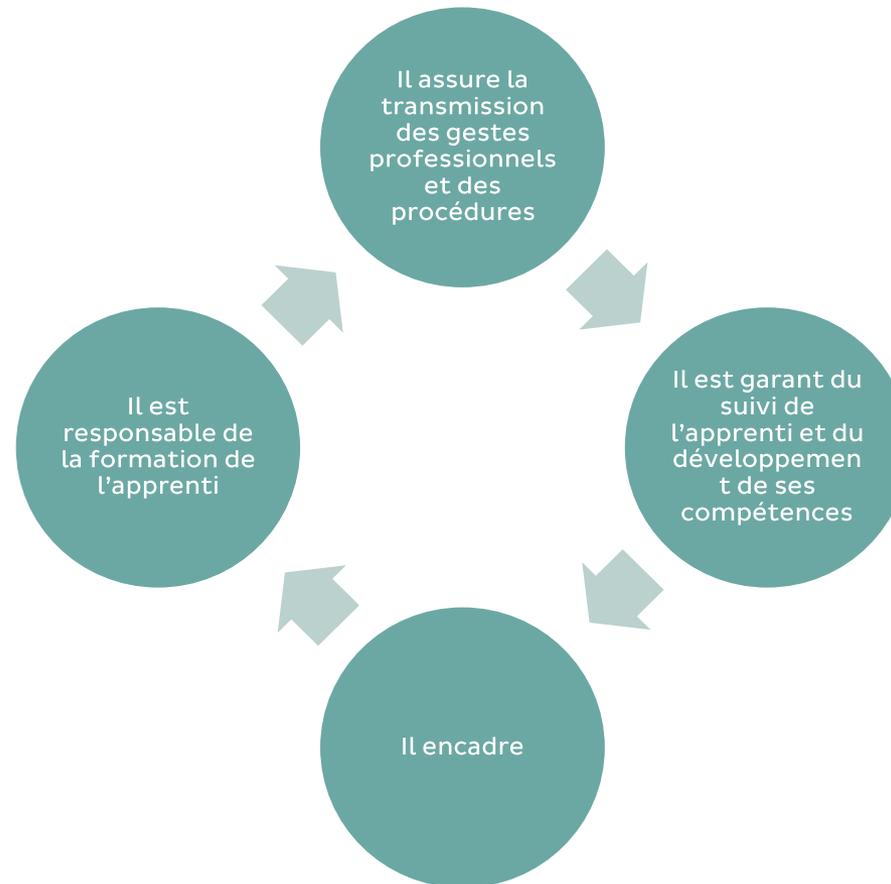
# La procédure de recrutement

Pour un recrutement prévu en septembre :



# La clé de la réussite : le choix du maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage est au centre des relations entre le jeune, le centre de formation et l'employeur.



Pour accompagner au mieux l'apprenti, le CNFPT propose un dispositif de formation spécifiquement dédié aux maîtres d'apprentissage des collectivités.

# Le recrutement d'une personne en situation de handicap

**UNE QUALIFICATION + UNE EXPÉRIENCE**  
**=**  
**UN VÉRITABLE ACCÈS À L'EMPLOI**

Le contrat d'apprentissage est ouvert sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap.

C'est une voie d'accès à l'emploi qualitative, offrant à la fois une formation diplômante et une expérience professionnelle conséquente.

2 partenaires des centres de gestion



# Une réponse à l'obligation d'emploi



L'apprentissage contribue à satisfaire l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées et ainsi de réduire la contribution versée au FIPHFP, tout en continuant à bénéficier de moyens pour compenser les restrictions dues au handicap.

# Un coût minimum pour l'employeur

Le FIPHFP propose des aides financières importantes aux employeurs publics.

- ✓ [L'aide à la rémunération](#) (80 % du coût salarial annuel chargé)
- ✓ Remboursement des frais de formation (plafond de 10 000 euros)
- ✓ [L'aide tutorat](#): permet de valoriser la fonction de maître d'apprentissage (20,50€/h dans la limite de 20h/mois)
- ✓ [Aide à l'adaptation du poste de travail](#)
- ✓ Aide pour l'apprenti ([aide parcours emploi, plafond de 750 euros](#))
- ✓ [Aide aux déplacements en compensation du handicap](#)

# Exemple pour un apprenti en situation de handicap de plus de 26 ans

**Niveau du diplôme préparé: MASTER Gestion des Ressources Humaines**

**Rémunération : 100% du Smic**

**Coût de la formation : 7 000€**



## **Rémunération:**

Coût annuel de la rémunération chargée (charges salariales + patronales incluses) = environ 21 600€

L'aide à la rémunération du FIPHFP à hauteur de 80% du coût salarial annuel chargé<sup>1</sup> reviendrait à environ 17 300€

Reste à charge pour la collectivité: 4300€<sup>2</sup>

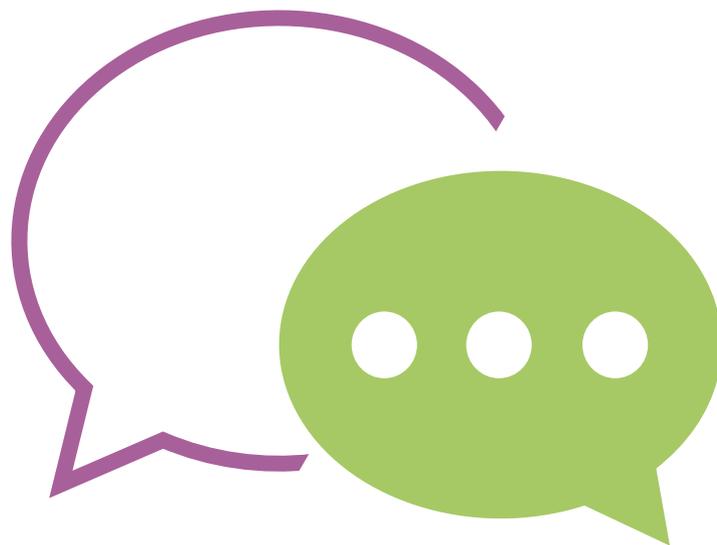


## **Coût de la formation :**

7000€ intégralement prise en charge par le FIPHFP car ne dépasse pas le plafond de 10 000€

<sup>1</sup> Hors prime exceptionnelle non mensualisée, hors repas

<sup>2</sup> Avant déduction des aides financières perçues par l'employeur



**Vos questions**

**Nos réponses**



3

Focus sur des exemples  
de formations



# Les métiers des « apprentis »

Dans le Doubs, en 2023, les recrutements sont très diversifiées

CAP, BEP	BAC	BAC +2	BAC +3	Bac +4+5
CAP Jardinier Paysagiste	Brevet Professionnel Agricole option travaux et aménagements paysagers	BTS Economie Sociale et Familiale	BUT Informatique et Communication option communication des organisations	Master Communication
CAP AEPE (ex petite enfance)		BTS Systèmes numériques	BUT Réseaux et télécommunication	Master Energie spécialité ingénierie thermique et énergie
		BTS Gestion et protection de la nature	BUT Métiers du multimédia et de l'internet	
		BTS Maintenance des systèmes de production	Licence Pro qualité et sécurité alimentaire	
			BUT Chimie Analytique	
			BUT Carrières Sociales parcours villes et territoire durables	
			BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	
			BUT Chargé de Développement Ressources Humaines	

# Les métiers éligibles au dispositif

Les deux principales spécialités choisies par les apprentis dans la FPT sont :

- l'aménagement paysager
- et l'informatique

or il existe une multitude de formations compatibles avec les métiers de la FPT

**Près de 400 diplômes préparés du CAP au titre d'Ingénieur**

- ➔ Les emplois du service public sont variés en termes de domaines d'activités (cuisine, comptabilité, paysage, animation...) et en niveau d'études ;
- ➔ Des candidats sont recherchés pour certains secteurs professionnels en tension (électricité, soins aux personnes âgées, informatique, paie...) ;
- ➔ D'autres métiers connaissent des renouvellements importants suite aux départs en retraite et aux réformes en cours (bâtiment, environnement, urbanisme, jeunesse...).

# Exemples :

## ➔ Agent des interventions techniques en milieu rural

### CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités

Lycée Jules Ferry à Delle

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...).



Exemple de rémunération pour un apprenti entre 18 et 20 ans

1<sup>ère</sup> année : 43% du SMIC soit 759,77 euros/mois

2<sup>ème</sup> année: 51% du SMIC soit 901,12 euros/mois



## ➔ Secrétaire de mairie ou agent

### Bac Pro Assistanatice à la Gestion des Organisations et de leurs Activités

Lycée Raoul Follereau à Belfort

Lycée Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames

Le Bac Pro AGOrA forme des gestionnaires administratifs appelés à travailler au sein d'entreprises de petite et moyenne taille, de collectivités territoriales, d'administrations ou encore d'associations.

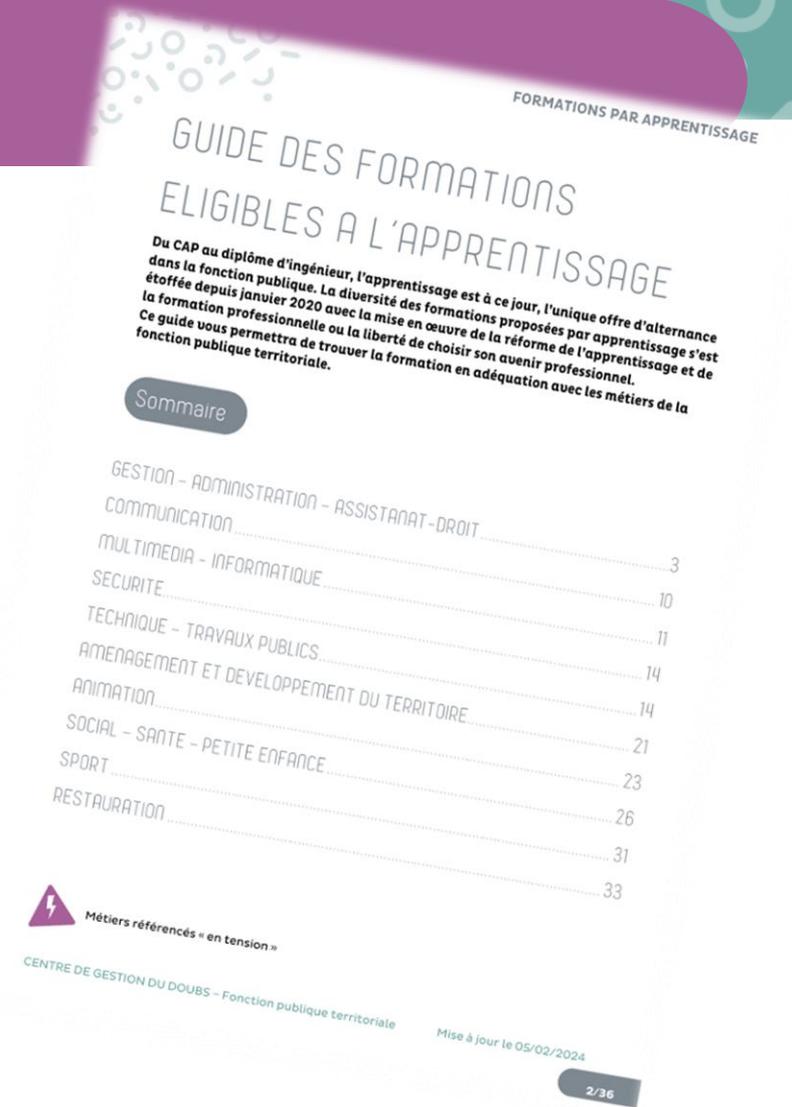
Exemple de rémunération pour un apprenti entre 21 et 25 ans

1<sup>ère</sup> année : 53% du SMIC soit 936,46 euros/mois

2<sup>ème</sup> année: 61% du SMIC soit 1 077,82 euros/mois

3<sup>ème</sup> année: 78% du SMIC soit 1378,19 euros/mois

# Guide des formations



[Un guide des formations](#) éligibles à l'apprentissage par domaines d'activités est disponible sur notre site internet.

Il vous permet de trouver une formation et un organisme dans le Doubs ou dans les départements limitrophes.

# Exonérations des charges patronales

- Le salaire % du SMIC (selon l'âge, le niveau de formation) : exonération des charges patronales ;
- La formation : à hauteur de 100 % d'un montant plafond, le reste est financé par la collectivité ou l'établissement,

*La différence avec le privé, c'est que le CNFPT ne couvre pas les frais annexes, premier équipement...*

## Simulation à titre indicatif au 01/01/2024

	Apprenti 16-17 ans	Apprenti 18-20 ans	Apprenti 21-25 ans	Apprenti 26 ans et plus
Rémunération brute mensuelle 1re année	477,06 €	759,77 €	936,46 €	1 766,92 €
Charges mensuelles URSSAF AT 1,79%	8,54 €	13,59 €	16,76 €	31,62 €
Total mensuel	485,60 €	773,36 €	953,22 €	1 798,54 €
Total annuel	5 827,20 €	9 280,32 €	11 438,64 €	21 582,48 €

Estimez le salaire le votre apprenti

# L'accompagnement du centre de gestion

**pour vous informer et**

**réussir le recrutement des apprenti(e)s**



**Une aide en matière de recrutement d'apprenti(e) :**

- Identification du besoin
- Recherche de la formation adéquate
- Rédaction de l'offre d'apprentissage
- Mettre en relation des candidats et des collectivités désireuses de transmettre leurs compétences



**Une aide en matière de gestion administrative des contrats d'apprentissage en lien direct avec les services de la DDETS**

- Préparation des formalités administratives (contrats d'apprentissage,...) avant saisie sur le portail Celia
- Choix du maître d'apprentissage
- Suivi des contrats d'apprentissage



**Vos questions**

**Nos réponses**



4

# Le financement de la formation



# Rappel du contexte 2023

- ✓ En 2023, **3 636 collectivités territoriales** ont participé à la campagne de recensement des intentions de recrutement d'apprentis conduite par le CNFPT entre le 23 janvier et le 23 mars. **17 707 intentions de recrutements d'apprentis dans la fonction publique territoriale ont été recensées** alors même que les crédits budgétaires ne permettaient, grâce à l'effort volontariste de l'établissement au-delà de ses engagements initiaux, de financer les frais de formation que de 10 000 contrats.
- ✓ Nécessité de définir des critères de régulation dans l'allocation des moyens dédiés à la prise en charge des frais de formation des contrats d'apprentissage. En effet, conformément aux différentes réponses ministérielles faites aux questions écrites de parlementaires sur le sujet, « **il revient [...] au CNFPT d'assurer son intervention relative à l'apprentissage dans la limite des crédits dont il dispose, et il peut à ce titre mettre en place des critères de sélection des contrats d'apprentissage pour lesquels il pourra délivrer un accord de financement** ».



# Rappel du contexte 2023

Les critères suivants avaient été convenus avec la Coordination des employeurs territoriaux pour 2023 :

- L'enveloppe budgétaire disponible a été affectée aux collectivités ayant fourni leur intention de recrutement dans le cadre du recensement réalisé par l'établissement du 23 janvier au 23 mars 2023 ;
- Un accord préalable de financement a été accordé à toutes les collectivités souhaitant recruter un seul apprenti ;
- Une règle de financement d'un contrat sur deux a été appliquée à toutes les collectivités ayant indiqué qu'elles entendaient recruter au moins deux apprentis, avec arrondi à l'entier supérieur.

**Ces critères purement quantitatifs avaient du être adoptés dans l'urgence, et comme il en avait été décidé dès l'origine, devaient laisser place dès 2024 à des critères plus qualitatifs.**



## 2.

# La campagne de financement 2024

## Des recettes dédiées

- **La cotisation additionnelle des collectivités territoriales**
- **La participation de l'Etat:** la convention d'objectifs et de moyens signée par le CNFPT et l'Etat pour les années 2023, 2024 et 2025 prévoit un objectif de financement de 9000 contrats par an dans le cadre des moyens alloués à cette compétence et une participation de l'Etat plafonnée à 15 M€ sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.
- **La participation de France compétences:** en 2024, la participation de l'opérateur national devrait être réduite de 5 M€ pour être ramenée à 10 M€, conformément à la circulaire de la Première ministre.
- **La contribution du CNFPT**



2.

## La campagne de financement 2024

### Des capacités de financement limitées face à une hausse des demandes

Au regard des intentions de recrutement croissantes des collectivités depuis 2020 (près de 18 000 en 2023), il s'avère nécessaire de définir des critères qualitatifs de régulation dans l'allocation des moyens dédiés à la prise en charge des frais de formation des contrats d'apprentissage.

Ces critères de régulation ont été approuvés par la Coordination des employeurs territoriaux en novembre 2023 et validés par le Conseil d'administration du CNFPT lors de sa séance du 20 décembre dernier.



2.

## La campagne de financement 2024

### Les critères de régulation

- **La participation au recensement des intentions de recrutement :**

Comme en 2023, seront éligibles au financement des frais de formation, les employeurs publics locaux **ayant manifesté leur intention de recruter** au moins un apprenti auprès du CNFPT **dans le cadre de la campagne de recensement 2024** ouverte du :

**22 janvier au 22 mars 2024**

- **La priorisation des métiers en tension :**

Les contrats d'apprentissage qui ciblent un répertoire de **44 métiers considérés en tension** construit sur la base des travaux du CNFPT et des associations d'élus **seront prioritairement financés.**



# LISTE DES METIERS EN TENSION

CHAMPS D'ACTION PUBLIQUE LOCALE	METIERS EN TENSION AU SEIN DE LA FPT
SOCIAL, SANTE PUBLIQUE	Aide à domicile
	Assistant éducatif petite enfance
	Assistant familial en protection de l'enfance
	Educateur de jeunes enfants
	Educateur spécialisé
	Conseiller en économie sociale et familiale
	Assistant de service social
	Aide-soignant
	Infirmier
	Assistant de gestion administrative
ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES	Assistant de gestion des ressources humaines
	Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable
	Instructeur gestionnaire des marchés publics
	Contrôleur de gestion
	Auditeur interne
	Responsable des affaires juridiques
	Responsable de la gestion administrative du personnel
	Responsable de gestion budgétaire, financière ou comptable.
	Conseiller en organisation
	Conseiller en prévention des risques professionnels
	Chargé de communication
	Chef de projet développement territorial
	Instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme
	Technicien informatique
	Responsable sécurité des systèmes d'information
CITOYENNETE, EDUCATION,CULTURE ET SPORT	Chef de projet technique des systèmes d'information
	Administrateurs réseaux et télécommunications
	Animateur éducatif accompagnement périscolaire
	Animateur enfance-jeunesse
	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	Chargé d'accueil
	Secrétaire de mairie
	Agent de collecte
	Agent de propreté des espaces publics
	Agent de restauration
	Agent de services polyvalent en milieu rural
	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural
	Agent d'entretien de stations d'eau potable et d'épuration
	Chargé de propreté des locaux
	Operateur en maintenance des véhicules et matériels roulants
	Ouvrier de maintenance des bâtiments
	Responsable des services techniques
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	
Responsable du patrimoine de la voirie et des réseaux divers	



### 3. Le recensement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement



# 3. Le recensement 2024

## Les collectivités devront renseigner au moment du recensement :

- **le métier en tension** repéré dans la liste des 44 métiers en tensions. Il sera également possible pour la collectivité de saisir une intention de recrutement sur une catégorie générique « hors métiers en tension »
- **le niveau de diplôme envisagé.** L'employeur public devra également, lors du recensement, renseigner les niveaux de diplôme envisagés pour chacun des métiers en tension ciblés. Cela permettra au CNFPT de s'assurer de la concordance tant avec le métier en tension qu'avec le code du diplôme saisi par la collectivité pour le contrat d'apprentissage, au moment de la demande d'accord préalable de financement.
- **le nombre d'équivalents temps plein inscrits** au tableau des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement public. En effet, à enveloppe contrainte, un ultime critère arithmétique de pondération pourrait avoir à s'appliquer dans le cas où la demande (intentions de recrutement remplissant les critères ci-dessus) dépasse le volume finançable en 2024. Les effectifs pourraient alors être utilisés afin de déterminer une règle de régulation arithmétique (plafonnement, proportionnalité,) qui ne peut toutefois pas être fixée avant que le recensement ait été effectué et ainsi que soit connu le niveau de la demande de financement des frais de formation de la cohorte 2024. Cela donnera obligatoirement lieu à une nouvelle délibération du CNFPT.



# La campagne de financement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement :

Comment procéder au recensement des intentions de recrutement d'apprentis ?

En se connectant [depuis IEL sur la plateforme apprentissage](#) du 22 janvier au 22 mars 2024.

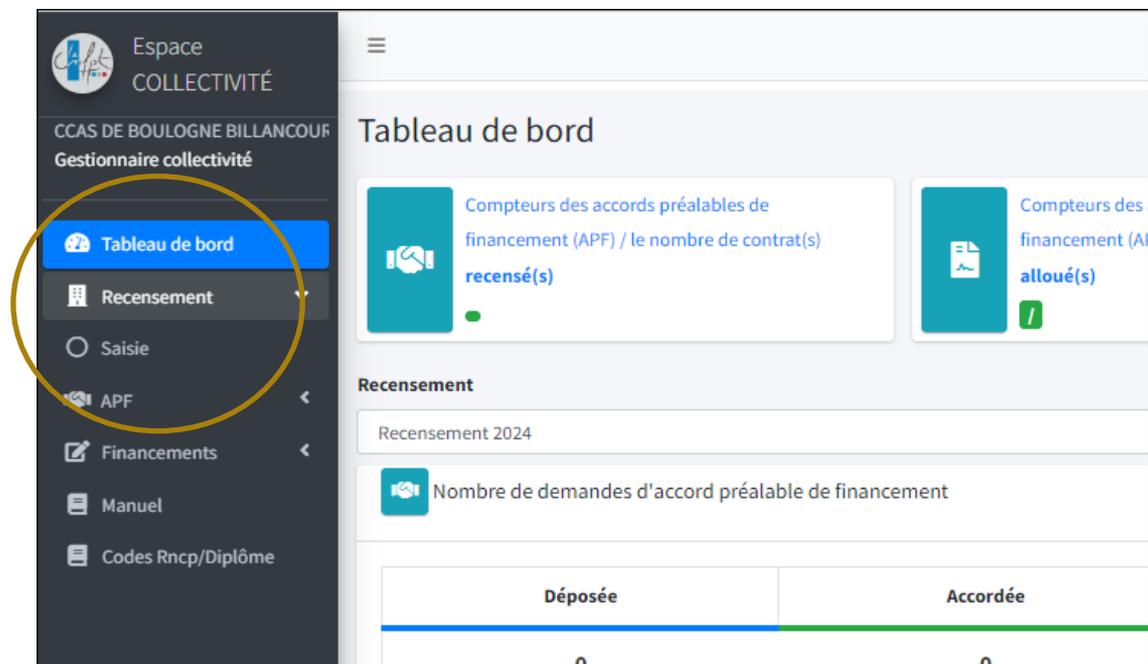


# La campagne de financement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement :

Sur la plateforme apprentissage

L'onglet recensement ne sera disponible aux collectivités que durant la période d'ouverture, entre le 22 janvier et le 22 mars 2024.



# La campagne de financement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement :

- Saisie du nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement public

### Identité de la collectivité

Nom \*

CCAS DE BOULOGNE BILLANCOURT

Siret \*

26920027500023

Composé de 14 caractères

Code postal \*

92104

Composé de 5 caractères

Nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des effectifs des emplois permanents mentionné par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales \*

# La campagne de financement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement :

### - Le métier en tension et le niveau de diplôme

Intention de recrutement d'apprentis pour l'année (2024)

Niveau 3 : Niveau Infra-bac  
Niveau 4 : Niveau Bac  
Niveau 5 : Niveau Bac + 2  
Niveau 6 : Niveau Bac + 3  
Niveau 7 : Niveau Master et au-delà

Catégories cibles \* Nb d'intentions de recrutement \*

Agent de restauration  Niveau 3  Niveau 4  Niveau 5  Niveau 6  Niveau 7

Total 0

Ajouter une catégorie cible

# La campagne de financement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement :

### - Le métier en tension

The screenshot shows a web form for recruitment intent. At the top, a blue box lists three levels: 'Niveau 5 : Niveau Bac + 2', 'Niveau 6 : Niveau Bac + 3', and 'Niveau 7 : Niveau Master et au-delà'. Below this is a section titled 'Catégories cibles \*' with a dropdown menu containing 'Agent de restauration'. To the right of the dropdown is a small circular icon with a question mark. Below the dropdown is a 'Total' label and a yellow bar with 'Ajc' on the right. A yellow box at the bottom left contains the text 'Agent de restauration'.

La collectivité choisit dans le menu déroulant le métier ciblé par le contrat d'apprentissage

Renvoi au [référentiel des diplômes corrélés aux métiers en tension](#)

# La campagne de financement 2024

## Le recensement des intentions de recrutement :

### - Le niveau de diplôme

The screenshot shows a web form for recruitment intentions. At the top left, there is a blue bar with the text 'delà'. Below it, a dropdown menu is labeled 'satisfaction'. To the right, there is a section titled 'Nb d'intentions de recrutement \*' with a text input field containing the number '2' and a red trash icon. Below the dropdown menu, there is a row of radio buttons for qualification levels: 'Niveau 3', 'Niveau 4' (which is checked), 'Niveau 5', 'Niveau 6', and 'Niveau 7'. A yellow oval highlights these radio buttons. A yellow arrow points from a text box above to the '2' in the input field. Another yellow arrow points from a text box below to the 'Niveau 4' radio button. At the bottom of the form, there is a yellow button labeled 'Ajouter une catégorie cible'.

Saisie du nombre d'intentions de recrutement pour chaque métier en tension

La collectivité choisit les niveaux de qualification visés par les contrats d'apprentissage pour chaque métier en tension ciblé

---

# La campagne de financement 2024

**A l'issue du recensement des intentions de recrutement**

**L'allocation et la demande d'accord préalable de financement**



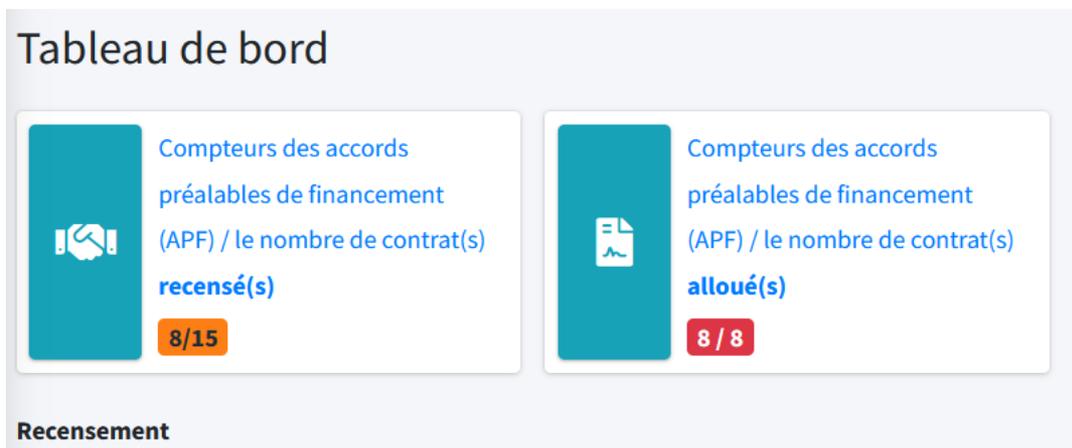
---

# La campagne de financement 2024

## L'allocation

A l'issue du recensement, courant avril 2024, chaque collectivité recensée se verra notifier le nombre de contrats finançables par le CNFPT:

- Par mél
- Sur la plateforme apprentissage (tableau de bord de la collectivité).



# La campagne de financement 2024

## La demande d'accord préalable de financement

La demande d'accord préalable de financement (APF) doit s'effectuer sur la plateforme apprentissage dans les trois mois au plus tôt qui précèdent le début d'exécution du contrat.

Le nombre de demandes ne pourra excéder l'enveloppe allouée à la collectivité.

Contrat

▲ NB CONTRATS 0/0 (ALLOUÉS)

Date de début du contrat \*

Durée du contrat \*

Durée en mois (min=1 et max=36)

**RNCP & DIPLÔMES**

Code RNCP \*

RNCP

Rechercher par code ou libellé et sélectionner le résultat sur la liste.

Intitulé précis du RNCP \*

L'intitulé du RNCP se complète automatiquement si le code du RNCP est référencé

Code/Libellé du diplôme \*

Composé de 6 caractères (1er chiffre est compris entre 0 et 6)

Intitulé précis du diplôme \*

L'intitulé du diplôme se complète automatiquement si le code du diplôme est référencé

▲ Montant plafond annuel : 0 €

▲ Montant pris en charge hors majoration handicap demandée par le CFA au CNFPT pour la durée déclarée : 0 €

Pour que l'APF soit accordé, le code diplôme saisi sur la demande d'APF devra être en concordance avec le métier en tension ciblé et le niveau de diplôme choisi lors du recensement.

---

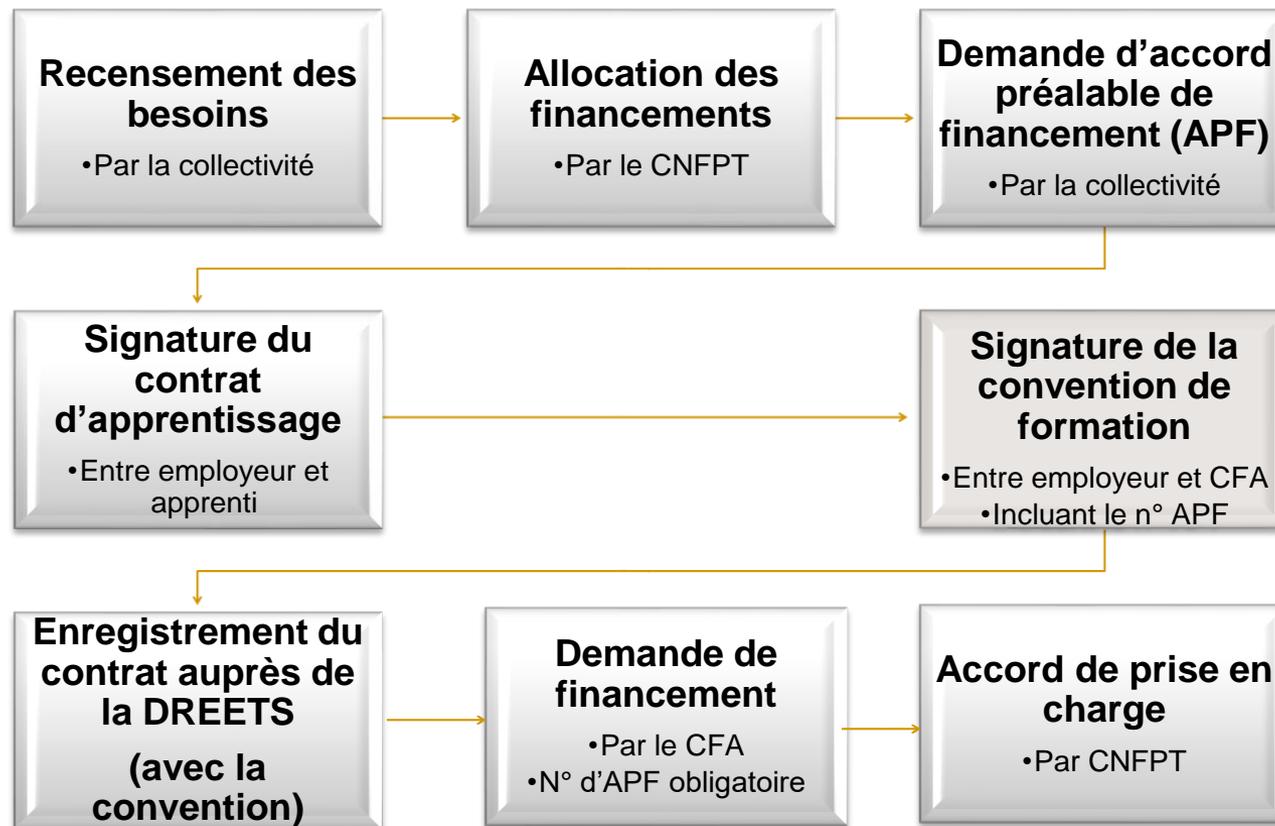
# La campagne de financement 2024

## La demande d'accord préalable de financement

- La demande d'accord de prise en charge (APC) devra être présentée par le CFA jusqu'au dernier jour du mois qui suit celui de début d'exécution du contrat d'apprentissage. **A défaut, l'APF délivré à la collectivité deviendra caduc.**
- Une fois la demande accordée, **le numéro d'APF devra être indiqué dans la convention individuelle de formation** signée entre l'employeur et le CFA qui la transmettra au CNFPT lors de sa demande de financement.

# La campagne de financement 2024

## Le processus de financement des frais de formation des apprentis



# 4. Ce qui ne change pas ...



 Du 22 janvier au 22 mars 2024

 **Au plus tôt dans les 3 mois** qui précèdent la date de début du contrat déclarée

 Avant la date déclarée de début du contrat (entre j-3 mois et j-1)

 Transmission à la DDETS au plus tard **dans les 5 jours** suivant le début du contrat

 **Dans les 30 jours** suivant la date de début du contrat déclarée sur l'APF

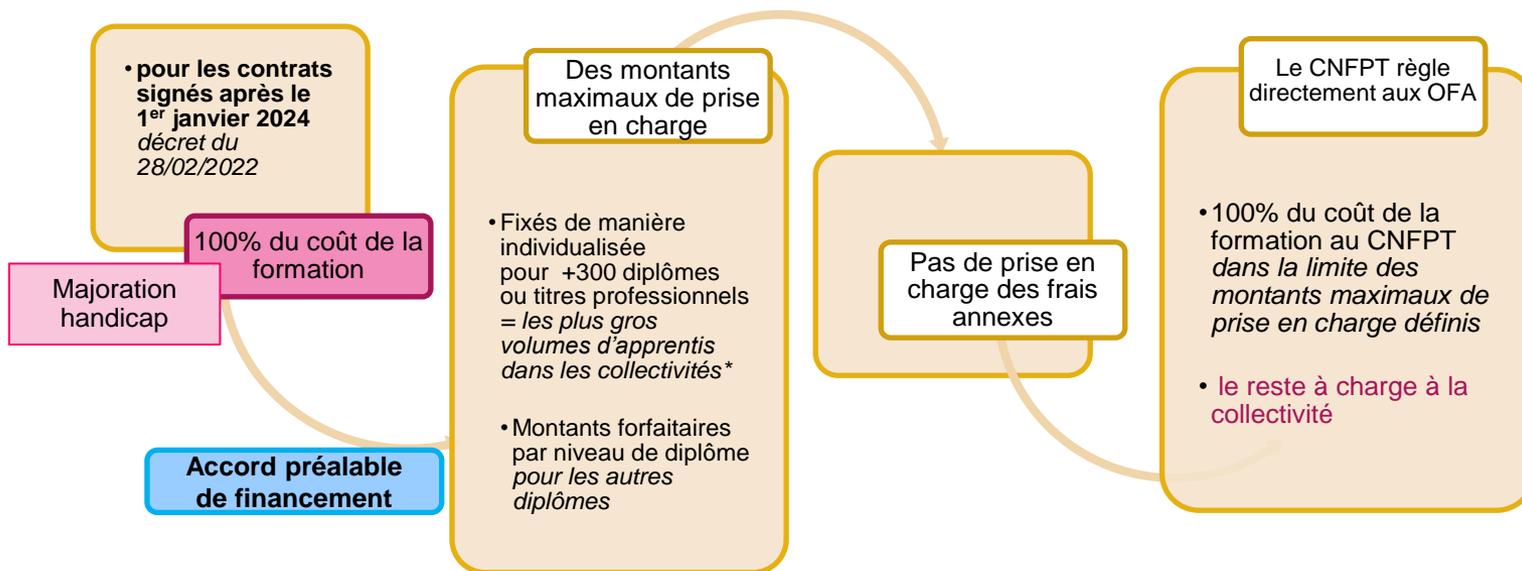
 Montant financé et échéancier de paiement

 **Au plus tard dans les 60 jours** suivant le terme de la dernière échéance

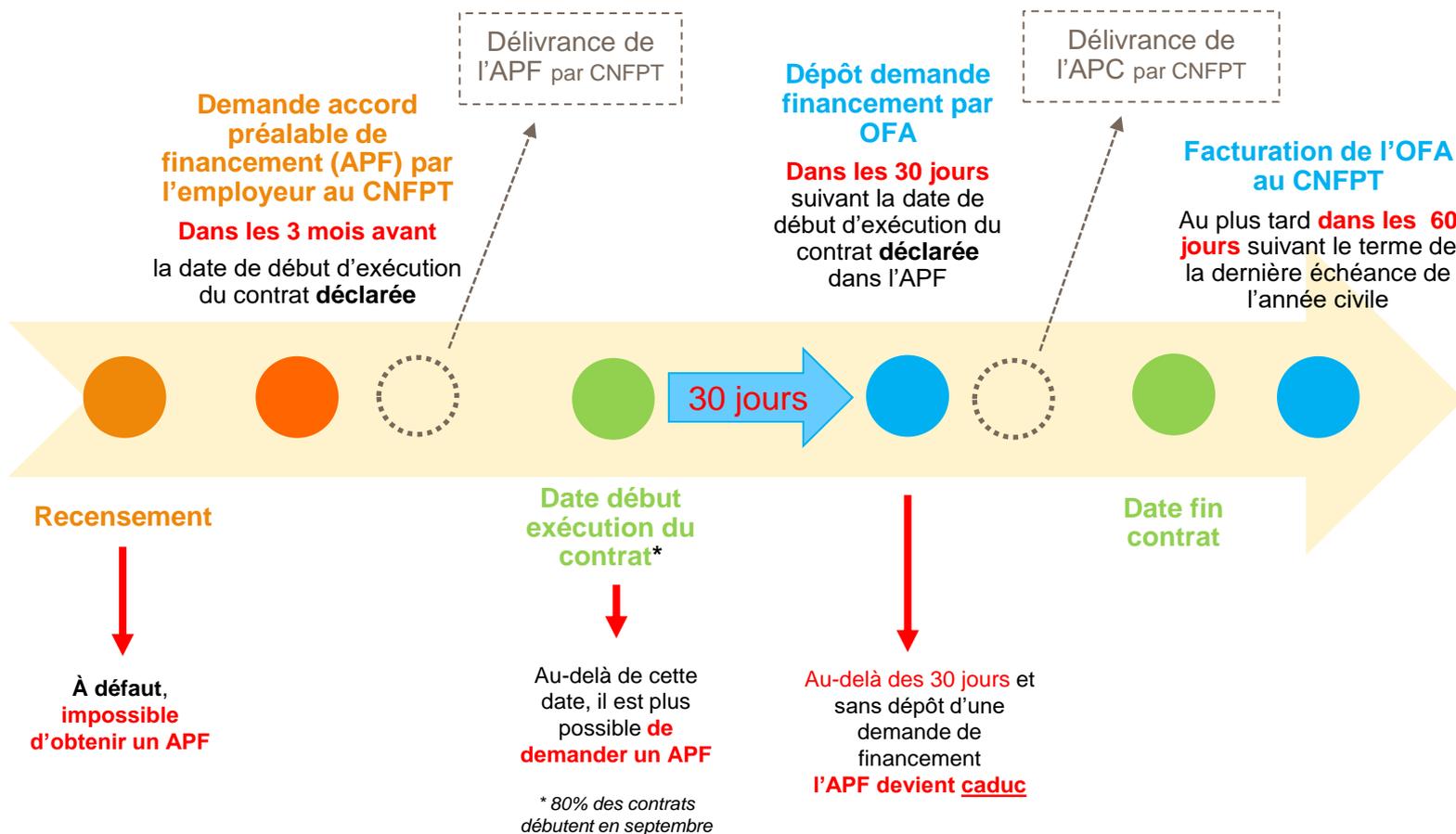


# 4. Ce qui ne change pas ...

## Le dispositif de financement



# Aide mémoire sur les dates limites du dispositif



# Aide mémoire des démarches à l'usage des employeurs

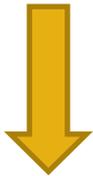
---

- Définir les besoins et les capacités d'accueil au sein de la collectivité
- Participer au recensement des intentions de recrutement
- Prendre contact avec des organismes de formation par apprentissage
- Identifier la prise en charge du CNFPT grâce au simulateur sur la plateforme IEL – onglet apprentissage
- Recueillir l'avis du Comité Social Territorial
- Délibérer afin de valider le recours à l'apprentissage
- Déposer une demande d'accord préalable de financement
- Recruter l'apprenti (fiche de poste, CERFA, convention de formation, transmission DDETS, visite médicale préventive, déclaration préalable d'embauche pour immatriculation à la sécurité sociale, déclaration caisse retraite complémentaire URSSAF)
- Rédiger Arrêté de NBI du maître d'apprentissage et lui proposer la formation
- S'assurer que l'organisme de formation a déposé la demande de financement auprès du CNFPT dans les 30 jours suivant la date de début du contrat

# Dispositif APPRENTISSAGE

Pour aller plus loin... →

Pour mieux recevoir les informations...



Formations, évènements, actualités... inscrivez-vous pour recevoir les informations qui vous intéressent.

S'ABONNER

**FOIRE AUX QUESTIONS**  
(mise à jour : janvier 2024)

**ACCUEILLIR UN APPRENTI  
#CNFPTAVECVOUS**

Vos interlocuteurs :  
Mission Apprentissage  
Délégations régionales Bourgogne Franche Comté et Grand Est

Bruno LÉON Coordonnateur apprentissage 03.80.74.77.14 bruno.leon@cnfpt.fr	Séverine CROTTI Assistante Apprentissage 03.80.74.77.48 severine.crotti@cnfpt.fr
--	---

<https://view.genial.ly/638876d2db44f001865d59e?interactive-content-pas-a-pas-apprentissage>



# Pour en savoir plus...

Un espace dédié sur le site du CNFPT « Collectivité »

Rubrique : Accueillir un apprenti



Découvrez le **PAS À PAS** pour vous guider dans votre projet de recrutement d'apprenti.e.s



Une plaquette d'information



## ECI Bourgogne Franche Comté – Grand Est

- Coordonnateur régional apprentissage : **BRUNO LÉON**  
✉ [bruno.leon@cnfpt.fr](mailto:bruno.leon@cnfpt.fr)
- Assistante apprentissage : **SÉVERINE CROTTI**  
✉ [severine.crotti@cnfpt.fr](mailto:severine.crotti@cnfpt.fr)





**Vos questions**

**Nos réponses**

# Contacts et liens utiles

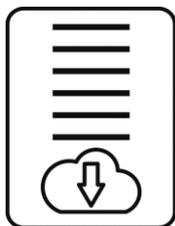


CNFPT: [Plateforme IEL du CNFPT](#)

Coordonnateur régional apprentissage : Bruno LÉON ; [bruno.leon@cnfpt.fr](mailto:bruno.leon@cnfpt.fr)  
Assistante apprentissage : Séverine CROTTI ; [severine.crotti@cnfpt.fr](mailto:severine.crotti@cnfpt.fr)



CDG 25 : [recrutement@cdg25.org](mailto:recrutement@cdg25.org)



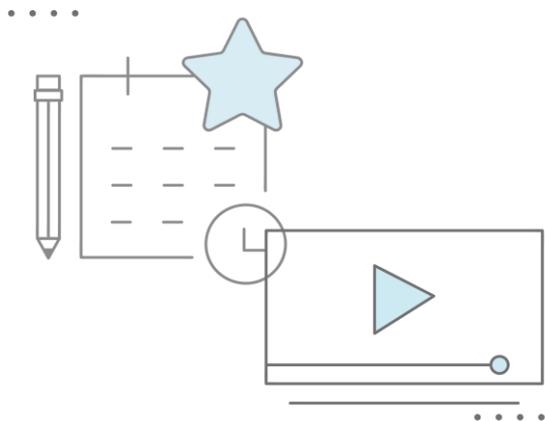
Téléchargez [la note sur l'apprentissage](#) et le [guide des formations](#)



Plus d'infos sur :

[Portail CNFPT - FAQ](#)

[www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)



le JEUDI 14 MARS

Suivez notre webinaire dédié à

LE CUMUL D'ACTIVITÉS :  
MODE D'EMPLOI

RETROUVEZ [TOUS NOS WEBINAIRES](#)

Le centre de gestion,  
votre partenaire RH

